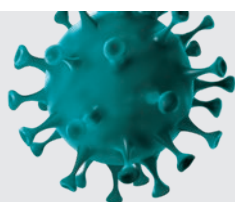




Nouveauté

Six tutoriels vidéo à destination des tuteurs familiaux

[page 5]



[pages 2-3]

Le point sur

L'Udaf à l'heure du
Coronavirus



[pages 10-11]

Dossier

Réforme des retraites et droits
familiaux : qu'est-ce qui change ?



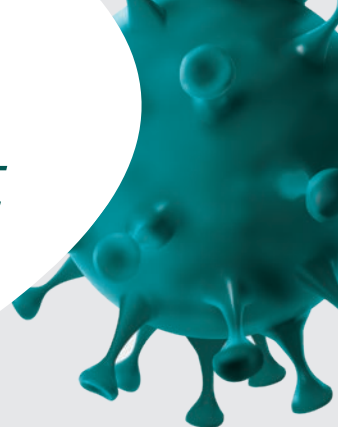
Noëlle Dombrowski,
Présidente de l'Udaf 76

La situation inédite appelle des solutions adaptées : le journal de printemps ne pouvant être imprimé et expédié en version papier vous parvient cette fois en version dématérialisée. Pratiquement bouclé au moment où s'est imposée la décision du confinement, le journal a été modifié pour laisser place aux conséquences de la crise sanitaire sur les personnels, les associations, les familles et l'organisation adoptée par l'Udaf pour permettre un fonctionnement minimal et l'accompagnement des personnes protégées. Vous y trouverez aussi les activités du trimestre écoulé, les projets sans doute retardés mais qui demeurent à l'ordre du jour comme la réforme des retraites que nous avons choisie comme sujet de notre dossier. Le projet initial comportant des modifications des droits familiaux parfois défavorables aux familles, l'Unaf avait pris des positions présentées ici avec les éclaircissements nécessaires, que nous avons relayées auprès des parlementaires. Les députés se sont déjà prononcés sur ce projet qui aurait dû être présenté ensuite au Sénat puis revenir à la Chambre des députés. Parcours interrompu et remis à plus tard ?

Cette crise est un bouleversement dont on ne peut prévoir toutes les conséquences. Peut-être provoquera-t-elle des remises en cause, une prise de conscience de la préservation nécessaire de notre protection sociale, de notre système de santé, une considération accrue de nos soignants, de nos enseignants, de tous ceux qui assurent un service pour la collectivité, des bénévoles qui en ces circonstances multiplient les actions de solidarité...

Pour celui qui ne peut rien faire d'autre, rester prudent, se protéger c'est aussi protéger les autres et contribuer à ne pas saturer les hôpitaux. Le repli imposé par le confinement - qui n'est pas dans nos valeurs associatives - est cette fois pour chacun un geste de solidarité. Il nous faudra être patients avant de nous retrouver avec d'autant plus de plaisir que nous en aurons été privés.

Le point sur



L'Udaf à l'heure du coronavirus

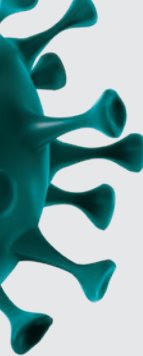
La pandémie qui s'est abattue sur le monde ces dernières semaines est venue chambouler non seulement nos pratiques professionnelles, mais également le quotidien des personnes accompagnées par notre Udaf. Nous avons dû, dans un temps extrêmement court, repenser nos méthodes d'intervention. Plus généralement, cette crise vient nous interroger sur notre modèle sociétal et sur le quotidien des familles. Franck Bihl, Directeur Général de l'Udaf 76 revient sur les mesures mises en place afin d'assurer la continuité de service auprès des personnes accompagnées.



Comment l'Udaf gère-t-elle cette crise ?

« La première de nos préoccupations a été de garantir la santé de nos salariés et des personnes que nous accompagnons et de les

rassurer. Avant même que le confinement soit décidé, nous avons constitué une cellule de gestion de crise composée des représentants du personnel, de l'encadrement et du comité de direction. Le Plan de Continuité de l'Activité a défini les priorités à mettre en œuvre et les missions essentielles à garantir : sensibiliser le personnel au respect des gestes barrière puis, devant l'ampleur de l'épidémie, suspendre les contacts physiques avec le public et les partenaires. Quand le confinement



général a été décrété, j'ai pris la décision de fermer l'Udaf et de généraliser le télétravail. Fort heureusement les solutions techniques déployées depuis plusieurs années ont permis de le faire dans un temps très court et de manière efficace. L'ensemble de nos intervenants sociaux reste joignable aux coordonnées habituelles (téléphone et mails). Si la décision de fermeture a été difficile, elle s'imposait car, non prioritaires, nous ne disposions pas des moyens de protection individuelle pour nos collaborateurs qui assurent le lien avec notre public particulièrement vulnérable.

Nos salariés se sont mobilisés pour intégrer de nouvelles contraintes, une nouvelle organisation dans un temps très court. Je salue l'engagement dont ils font preuve chaque jour auprès des personnes que nous accompagnons. »

Quel est l'impact pour les personnes accompagnées ?

« Il est de plein fouet, même si nous mettons tout en œuvre pour maintenir le lien. Nos intervenants sociaux ont pour consigne d'assurer à minima un contact téléphonique hebdomadaire pour vérifier que l'environnement de la personne est de nature à garantir sa santé et sa sécurité. Pour autant, les personnes accompagnées sont confrontées à plusieurs difficultés, notamment en termes d'accès à l'argent du fait des restrictions de fonctionnement des banques. Elles font aussi face au refus de paiement en espèces de certains commerçants. Les déplacements qui nécessitent de présenter une attestation sont également problématiques car notre public a du mal à appréhender le contenu de ce document ou n'y a tout simplement pas accès en l'absence de moyen informatique personnel. Enfin, l'impact de l'isolement est un sujet majeur, alors qu'on sait qu'il est déjà, en temps normal, source d'une grande souffrance. Il est à craindre, que le confinement pendant plusieurs semaines, vienne dégrader l'équilibre psychique déjà précaire pour un grand nombre de nos usagers. Dans ce contexte, notre partenariat avec les associations d'aide à domicile qui continuent d'intervenir est pour nous une aide précieuse et je les en remercie chaleureusement. »

Mme Dombrowski, quelles sont les conséquences de cette crise sanitaire pour les associations et les familles ?

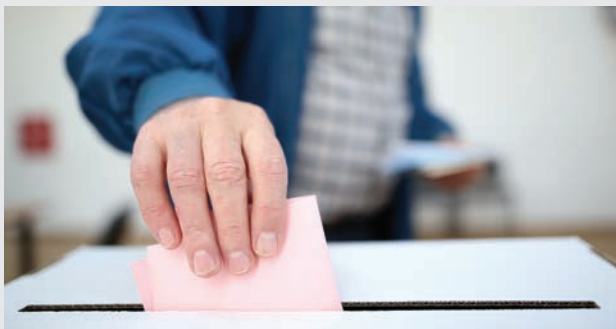
« Si grâce à la réactivité de l'équipe de direction les activités de l'Udaf peuvent se poursuivre avec les précautions nécessaires, beaucoup d'associations en sont empêchées. Elles ont dû renoncer à des projets dont certains peuvent être reportés comme les conseils et les assemblées générales pour lesquels des dispositions de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 accordent des délais. Mais d'autres qui ont demandé du temps, occasionné des frais ou sur lesquels elles comptaient pour apporter des revenus ne pourront pas être réalisés. Des rencontres, des conférences, des vide-greniers sont annulés. Les ateliers pour adultes, les établissements de garde d'enfants ou de loisirs sont en activité réduite ou fermés*, ce qui ne facilite pas la tâche des familles auxquelles revient une mission supplémentaire "faire l'école à domicile" pour "assurer la continuité des apprentissages". Même si les parents peuvent s'appuyer sur les instructions données par les enseignants, sur des émissions de chaînes de télévision ou des réseaux internet, de nombreux obstacles subsistent : équipement informatique insuffisant pour plusieurs enfants, manque d'autonomie, connexion difficile (zones blanches), manque de temps des parents pour accompagner les enfants ... surtout s'ils sont absents pour raison professionnelle ou même en télétravail (exercice acrobatique avec plusieurs enfants !). Tous ne sont pas également préparés à ce genre d'expérience. D'autres soucis peuvent les accaparer : parents âgés dont on est séparés, travail à l'extérieur qui continue, interruption d'activité (petits commerces, artisanat) qui les inquiète sur leurs ressources**, chômage partiel. La vie familiale se déroule différemment dans une grande maison avec jardin ou en appartement d'où on peut à peine sortir pour donner aux enfants la possibilité de libérer l'énergie accumulée en espace restreint - et souvent devant les écrans dont l'usage ne peut que croître (ne serait-ce que pour raison scolaire). Si dans certaines situations, se retrouver en famille peut donner l'occasion de resserrer les liens grâce aux moments partagés autour d'activités communes, la promiscuité peut aussi générer des conflits et mettre la parentalité à l'épreuve. Il est à craindre qu'après cette période les enseignants, auxquels de nombreux parents seront soulagés de remettre leurs enfants, retrouvent entre eux des inégalités accrues. »

* La CNAF a prévu des aides exceptionnelles sous forme d'un forfait pour partie des pertes, en faveur des établissements d'accueil jeunes enfants EAJE financés en PSU qui doivent réduire ou suspendre leurs activités.

** La réforme du calcul de l'allocation logement qui devait intervenir au premier avril est reportée.

*** Si des familles sont empêchées de faire leur déclaration trimestrielle qui conditionne le versement de leurs prestations, elles continueront à les percevoir (continuité des droits provisoire). Cependant, il est conseillé de faire attention aux futurs indus. Les familles sont invitées à consulter la page questions/réponses sur le site de la CNAF.

Du côté des familles



Municipales 2020/Accès au vote des personnes et familles vulnérables

Suite à la loi du 23 mars 2019 de réforme de la Justice, plus aucune restriction au droit de vote n'existe pour les personnes protégées. L'Unaf et son réseau ont souhaité agir pour faciliter l'accès au droit de vote des personnes en situation de vulnérabilité (personnes handicapées, âgées, protégées...). A l'occasion des élections municipales 2020, l'Unaf a relayé des outils pour accompagner les personnes et sensibiliser les élus et les candidats. Saluons notamment la vidéo pédagogique mise à disposition par l'Unapei pour expliquer, étape par étape, le processus de vote.



Avoir des enfants, ça change tout !

Le jeudi 23 janvier, l'Unaf organisait à l'Assemblée Nationale à Paris un colloque intitulé « Avoir des enfants, ça change tout ! ». Y participaient pour l'Unaf la Présidente, le Directeur et le chef de file des représentants à la CAF de Seine-Maritime. La journée a permis d'aborder différents aspects : les ressources, revenus d'activité et transferts socio-fiscaux, les écarts de niveaux de vie, la conciliation pour l'emploi, les besoins dont le logement et autres dépenses de consommation, le coût d'un jeune adulte, les difficultés budgétaires et aussi l'impact des séparations avec le recours à la médiation... Les actes de ce colloque seront publiés prochainement par l'Unaf.

61%

des parents salariés (63 % de femmes, 59 % d'hommes) éprouvent des difficultés de conciliation entre travail et responsabilités familiales selon une analyse, par l'Insee, de l'enquête emploi 2018 qui interrogeait les parents sur la conciliation vie familiale / vie professionnelle.

Limiter les frais bancaires

L'Unaf a été auditionnée le 25 février dernier aux côtés de l'INC et d'UFC Que Choisir sur une proposition de loi visant à plafonner les frais bancaires. L'occasion pour l'Unaf de rappeler les conclusions de la dernière étude sur les frais bancaires menée avec INC-60 millions de consommateurs en 2019 qui démontrait que 78 % des interdits bancaires et des clients surendettés ne bénéficient d'aucun plafonnement de leurs frais.

Congé de deuil pour enfant : reprise des propositions de l'Unaf par le Sénat

La Commission des affaires sociales du Sénat a adopté le 26 février dernier, la proposition de loi visant à modifier les modalités de congé de deuil pour le décès d'un enfant. Sur le fond, les modifications adoptées par les sénateurs ont porté sur plusieurs articles. Comme l'a demandé l'Unaf, l'article 3 a été ajouté pour prévoir qu'en cas de décès d'un enfant ouvrant droit à des prestations familiales, celui-ci reste considéré comme à charge pendant un délai déterminé et permette à la famille de continuer de percevoir ces prestations pendant 3 mois. La commission a également introduit, suite à une proposition de l'Unaf, un article 4 sur le principe d'une prestation forfaitaire versée automatiquement aux familles en cas de décès d'un enfant à charge, dont le montant, modulé en fonction des revenus, serait fixé par décret.



Rendez-vous sur les réseaux sociaux !

Les pages Facebook et LinkedIn de l'Udaf de Seine-Maritime ont été relookées aux couleurs de la nouvelle charte graphique de notre réseau. Venez y découvrir notre actualité et n'hésitez pas à vous abonner, à liker et à partager ! Notre nouvelle chaîne YouTube vous attend aussi, alors à vos souris !

Facebook # LinkedIn # YouTube

Information aux Tuteurs familiaux

Six tutoriels vidéo à destination des tuteurs familiaux

Lorsqu'elles sont confrontées à la vulnérabilité d'un proche, les familles peuvent se sentir démunies. Le service Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF) de l'Udaf 76 a lancé il y a quelques semaines 6 vidéos thématiques destinées à mieux faire connaître les mesures de protection judiciaires.



776

C'est le nombre de familles accompagnées en 2019 par le service ISTF de l'Udaf

Une information accessible

Au programme : qu'est-ce que le service ISTF ? Quand et pourquoi faire la demande d'une mesure de protection ? Comment lire un jugement ? Qu'est-ce que l'inventaire de patrimoine et comment l'établir ? Comment effectuer un compte rendu de gestion ? Quels sont les droits et libertés du majeur protégé ?
« Ces vidéos n'ont bien sûr pas vocation à remplacer les entretiens que nous menons

avec les familles lors de nos permanences. Notre souhait est de faciliter l'accès à une première information vulgarisée. Les contenus ont été rédigés sous la supervision d'un juge des tutelles, en fonction des questions les plus fréquemment posées. Ils sont illustrés par des exemples concrets » expliquent Lucie Cretot et Perrine Saint Omer, toutes deux intervenantes ISTF.

Rendez-vous sur YouTube

Disponibles sur la chaîne YouTube de l'Udaf 76, les tutoriels ont reçu un très bon accueil avec plus de 1900 vues depuis la mise en ligne en décembre. « Nous avons présenté ce nouvel outil de communication en avant-première à quatre juges des tutelles et leurs retours ont été positifs. Nos partenaires ont salué la démarche et certains ont déjà relayé l'information auprès de leur propre réseau, sur facebook ou via leur site internet. »

Rendez-vous donc sur notre chaîne YouTube !



Deux binômes pour le dispositif "logement intergénérationnel"

Une première cohabitation a commencé début janvier entre une étudiante en dernière année de formation assistante sociale et une dame âgée habitant la commune de Mont-Saint-Aignan. Un second binôme s'est également formé fin janvier avec cette fois-ci une étudiante en ergothérapie et une senior de la commune de Luneray.

Plus d'infos auprès de Chantal Cornier
02 76 51 70 78 logtinterge@udaf76.fr



Diplômés !

Félicitations à Céline Illand, Frédéric Kourdouli, Emmanuel Paumier et Béatrice Boucher, tous les quatre mandataires judiciaires à l'Udaf 76, qui ont prêté serment en décembre dernier au tribunal judiciaire de Rouen. La fonction de mandataire judiciaire est en effet soumise à l'obtention du certificat national de compétences (CNC) qui leur permet d'exercer les mesures qui leurs sont confiées.



La plateforme mobilité Mob'Actions accompagne, sur l'arrondissement de Dieppe, ses partenaires dans leur développement ainsi que les personnes en recherche de solution de mobilité.



Mobilité

De nouveaux locaux pour Mob'Actions

Mob'Actions, la plateforme de mobilité Caux-Bray-Bresle portée par l'Udaf 76, a inauguré en janvier ses nouveaux locaux à Neufchâtel-en-Bray.

L'événement s'est tenu en présence de Mme Noëlle Dombrowski, Présidente de l'Udaf, du maire de Neufchâtel-en-Bray Monsieur Xavier Lefrançois, du Président de la Communauté de Communes des 4 Rivières Monsieur Éric Picard et de nombreux (euses) élu(e)s, partenaires et bénévoles qui soutiennent la plateforme. Monsieur Lefrançois a souligné la qualité du travail effectué par Mob'Actions et indiqué espérer que le dispositif, qui en est à ses débuts, puisse se développer d'avantage, notamment dans les territoires ruraux. Les nouveaux locaux permettront une meilleure visibilité de la plateforme, et offriront des conditions d'accueil et de travail optimum aux membres de l'équipe Mob'Actions, à ses partenaires et aux personnes qu'elle accompagne.



www.mobactions.fr

Soutien à la parentalité



Émilie Debeauvais et Céline Illand accompagnées de Marc de l'association Super 7 qui anime les ateliers cuisine.

Mieux manger et partager

L'Udaf organise une série d'ateliers dans le cadre du soutien à la parentalité. C'est l'alimentation qui a été choisie pour les deux premières rencontres qui se sont déroulées le 18 décembre et le 04 mars derniers. « Notre projet s'inscrit dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion de l'Unaf qui finance donc ces actions. Nous avons choisi de travailler sur la santé et le bien être parentado, un thème qui permet d'aborder de nombreux domaines avec le groupe » expliquent Émilie Debeauvais et Céline Illand, toutes deux intervenantes sociales au sein du pôle Famille de l'Udaf. Deux binômes père ou mère/ado ont donc appris à cuisiner les curry de légumineuses de saison en décembre. L'atelier de mars a quand à lui réuni 3 familles autour du petit déjeuner et de la collation, le tout dans une atmosphère conviviale !

En savoir plus : edebeauvais@udaf76.fr, cilland@udaf76.fr



Plus de photos sur notre page Facebook



Médiation familiale pour les aidants

Le service Médiation de l'Udaf 76 proposera dans les prochains mois un nouvel accompagnement destiné aux aidants familiaux. Parce que la perte d'autonomie liée à l'âge, la maladie, le handicap peuvent engendrer des conflits et des ruptures de dialogue dans les familles, la médiation familiale offre l'occasion de s'écouter, de mieux se comprendre et de trouver des accords acceptables qui tiennent compte des besoins de chacun. Ce nouvel accompagnement vient ainsi compléter l'offre de médiation familiale, successorale, intergénérationnelle, parents-adolescents... proposée par l'Udaf.

L'Assemblée Générale de l'Udaf 76 se tiendra

le 25 juin 2020
(sous réserve)



Promouvoir le bénévolat

Comment encourager les bénévoles à donner un peu de leur temps aux associations familiales ?

L'Udaf a présenté le 4 février aux présidents(es) de ses associations adhérentes un kit de communication composé d'un kakémono et d'un flyer. Créés dans le cadre d'un appel d'offres lancé par l'UTAS Boucles de Seine, ces outils de communication sont désormais à la disposition des douze associations présentes sur le territoire de l'UTAS afin de les aider à promouvoir le bénévolat sur leur secteur. L'Udaf a également relayé en décembre la campagne nationale de l'Unaf #Merci pour les familles.



États généraux de l'éducation

Une autre date sera proposée pour l'atelier participatif annulé le 4 avril sur « L'éducation de vos enfants vous interroge » qui invitait les parents à échanger sur leurs difficultés et leurs réussites.

Du côté des représentants



Défendre et promouvoir l'accès aux soins

L'association de défense des usagers du système de santé **France Assos Santé**, dont l'Udaf est adhérente, organisait à Rouen le 3 février une journée formation sur le thème " Défendre et promouvoir l'accès aux soins." Cinq représentantes de l'Udaf au sein de la commission des usagers dans les hôpitaux (CDU dont le renouvellement est en cours) et de la CPAM y ont participé. La journée portait sur les recours possibles lorsque l'accès aux soins rencontre un obstacle.

De nombreux renseignements sont disponibles au local France Assos Santé, 15 rue de l'ancienne prison à Rouen ou sur leur site www.france-assos-sante.org

Nos représentants Santé peuvent aussi faire remonter toute difficulté dans les organismes où ils siègent. Demandez leurs coordonnées auprès de Valérie Caron au 02 76 51 71 58.



Rencontre des représentants CAF

La délégation des huit représentants Udaf à la CAF s'est réunie le 4 février à l'initiative de la présidente et de son chef de file Michel Walosik. Un compte rendu des journées de l'Unaf de novembre et février derniers a été réalisé. Les représentants qui y ont assisté ont apprécié les échanges qui leur ont permis de comparer les pratiques des CAF sur le territoire français et de recueillir de précieuses informations. Ont été abordés :

- le fonctionnement de la CAF de Seine-Maritime et les problèmes qu'il pose,
- le prochain schéma de services aux familles,
- les difficultés des familles qui remontent à partir des dossiers qui sont étudiés en commissions et celles des associations qu'il est parfois compliqué de défendre en l'absence d'une connaissance préalable et suffisante des projets qu'elles déposent.

Les associations qui présentent un projet à la Caf sont invitées à en informer nos représentants dont elles peuvent demander les coordonnées auprès de Valérie Caron.



Vous souhaitez rejoindre un CCAS ?

Les 1^{ers} CCAS se mettront en place après le 2^{ème} tour des élections et les nomination des Maires.

Il n'est pas trop tard pour présenter des candidatures, d'autant plus que la mise en place des CCAS est différée. Manifestez-vous auprès de Valérie CARON pour en savoir plus et vous inscrire (vcaron@udaf76.fr).

Compte tenu des événements, le mandat de représentant familial se poursuit jusqu'à l'entrée en fonction des nouveaux conseillers municipaux.

Des projets innovants !

L'Udaf 76 a proposé il y a quelques mois aux équipes de ses pôles de protection des majeurs un challenge collectif : présenter un projet innovant qui aura pour but de créer du lien avec les personnes qu'elles accompagnent.

Les professionnels ont répondu présent à cette carte blanche, un budget leur a été alloué pour l'occasion. Après plusieurs semaines de réflexion, chacun d'eux a pu présenter son projet devant la Direction. « *Ces projets innovants offrent l'occasion d'aller au-delà des missions classiques et des relations quotidiennes entre mandataires et personnes accompagnées. Ils constituent également une belle opportunité de fédérer les équipes autour d'un projet commun* » explique Alexandre Durand, directeur adjoint. Au programme de ces actions déjà passées ou à venir : soins et estime de soi, Noël enchanté et témoignages de vie. Le tout placé sous le signe de la convivialité et du partage.

1



Pour le premier projet, les mandataires ont choisi de convier avant les fêtes de Noël une quinzaine de personnes à partager un moment de détente au sein d'un centre de formation spécialisé dans les métiers de la coiffure et de l'esthétique. Au programme : coupe, couleur et balayage entre les mains expertes des élèves de dernière année. Après une petite pause café, les invité(e)s se sont vus remettre un bijou cadeau et des échantillons de soins issus d'une collecte réalisée quelques semaines auparavant.

Sur le même thème, l'équipe de Dieppe a organisé, entre janvier et avril, six ateliers « Estime de soi ». Quatre personnes ont à chaque fois été conviées au salon situé à deux pas de l'Udaf dans lequel exerce une socio-coiffeuse. Une socio-esthéticienne propose également des soins aux invité(e)s qui repartent avec des conseils et une pochette cadeau composée de produits de beauté pour prolonger le moment.



2

3



Quatorze familles ont assisté avec leurs enfants à un arbre de Noël au sein des locaux de Mont-Saint-Aignan. Au programme : spectacle musical, goûter et visite surprise du Père-Noël ! Les 23 enfants présents ont également reçu des cadeaux grâce au budget alloué pour le projet ainsi qu'à la collecte de jouets organisée par les mandataires, les assistantes tutélaires et l'ensemble du personnel de l'Udaf.

Le dernier projet s'inscrit quant à lui dans la durée avec la future publication d'un livre qui retracera le parcours de vie de personnes en tutelle, curatelle et sauvegarde de justice accompagnées par l'Udaf. D'autres actions seront associées à la sortie de cet ouvrage.



4

En direct des associations



Représentants CCAS

Plusieurs réunions d'information ont été organisées dès novembre afin d'anticiper les désignations des représentants de l'Udaf dans les CCAS qui auraient dû avoir lieu après le second tour des municipales et l'élection des maires par leur conseil. Le recrutement se poursuit et nous avons des candidats à présenter. Il faudra attendre les résultats pour de nombreuses communes et l'élection des Maires qui se fera plus tard pour leur présenter les représentants d'associations familiales.

APF France Handicap de Seine-Maritime

Dons de vêtements et bénévolat

- **Le Fashion truck Ma p'tite friperie a besoin de vos dons de vêtements.** La boutique ambulante de vêtements et d'accessoires de mode d'occasion a la vocation d'apporter des recettes à l'APF pour l'achat de matériel, de fauteuils roulants à leurs bénéficiaires mais aussi d'être un vecteur de communication, d'échange et de sensibilisation au handicap auprès du grand public.
- **Les APF sont aussi en recherche de bénévoles** pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap lors des sorties, pour la friperie (tri et ventes), les opérations ressources, la sensibilisation au handicap...

Plus d'informations : 02 35 73 25 01

3 rue Linus Carl Pauling 76130 Mont-Saint-Aignan

Association Familiale Catholique (AFC) de Rouen

Ecouter, échanger, partager

L'AFC organise des "chantiers" thématiques. Ouverts à tous, ces groupes de 6 à 10 parents se réunissent environ 1 fois par mois pour un temps d'écoute, d'échange et de partage sur les questions éducatives (rivalités frères-sœurs, écrans, peurs de nos enfants, argent de poche...). Il existe quatre chantiers à Rouen :

- mamans de jeunes enfants (0-8 ans)
- mamans d'adolescents (11-18 ans)
- mamans d'étudiants ou jeunes pros
- grands-mères
- et en projet, un groupe de mamans "solo"

Contact : laurence.chantiereducation@outlook.fr

C'est (ou c'était !) prévu

Parce que les mesures de confinement ont aussi impacté les événements prévus par les associations familiales au printemps, voici un aperçu des actions annulées ou reportées et les quelques autres en attente de décision.

Sésame Autisme Normandie

Une foulée pour l'autisme

La course organisée par l'association le 5 mars dans la forêt de Saint-Etienne-du-Rouvray a malheureusement dû être annulée. Cet événement se déroulait au profit des personnes accueillies au sein de ses établissements afin de financer un séjour.

CSF Saint-Etienne-Rouvray

Forum égalité homme/femme

Le théâtre forum initialement prévu le 7 mars au centre social Jean Prévost sur le thème : égalité homme/femme et animé par l'association Particules n'aura finalement pas lieu.

Enfance et Familles d'Adoption (EFA)

Conférence

La conférence du 2 avril sur le thème "Mieux connaître l'angoisse de séparation des enfants" avec Véronique Lemoine-Cordier est reportée.

Les ventes-échanges des associations familiales de Neufchâtel-en-Bray en mars et de Déville le 25 avril sont reportées. Celle de Bihorel prévue du 4 au 7 mai est reportée en septembre.

EFA et Jumeaux et Plus associées

Chasse aux oeufs

Les deux associations avaient prévu une belle chasse aux œufs le samedi 4 avril dans le pays de Caux. Une idée à garder pour l'année prochaine !

C'est encore prévu...

Association Sportive de Loisirs pour Tous (ASLT)

Championnat de torball

L'ASLT organise le championnat de France de torball masculin le 30 mai de 9h à 18h au gymnase handisport Georges Hébert (au sein du collège le Cèdre), place Michel Touyé à Canteleu. Le torball est un sport de ballon pratiqué par des sportifs déficients visuels grâce à un ballon sonore.

Contact : aslt.rouen@gmail.com

Maisons Familiales Rurales (MFR)

Portes ouvertes

La Maison Familiale Rurale de Forges-les-Eaux organise sa journée portes ouvertes le mercredi 13 mai de 14h à 19h.

Fédération MFR : ft.76-27@mfr.asso.fr

Droits familiaux

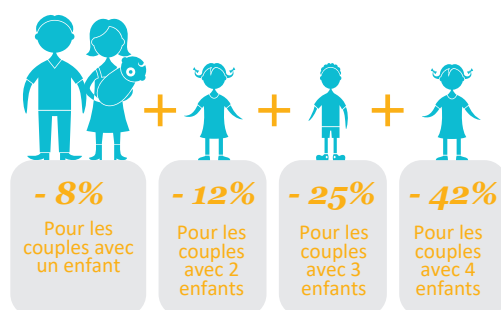
Réforme des retraites et droits familiaux : qu'est-ce qui change ?

A l'heure où la réforme des retraites bat son plein, le réseau Unaf-Uraf-Udaf continue de se mobiliser pour faire valoir les droits des familles. Retour sur le dispositif prévu et les amendements relayés par l'Unaf.

Pourquoi des droits familiaux pour la retraite ?

La présence des enfants entraîne des dépenses supplémentaires qui se traduisent par une réduction du niveau de vie, d'autant que l'activité professionnelle d'un parent - très souvent la mère - est interrompue ou diminuée. Des revenus plus faibles avec une capacité d'épargne et un montant des cotisations réduit impactent le niveau de vie des retraités qui ont élevé des enfants. Les droits familiaux visent à compenser ces effets négatifs.

Différence de niveau de vie médian des couples avec enfant(s) par rapport aux couples sans enfant



L'Unaf se mobilise

Inquiète des modifications que le projet de réforme des retraites va apporter aux dispositions actuelles, l'Unaf a publié divers communiqués d'alerte. Elle a rencontré le Haut Commissaire Delevoye, puis le Premier Ministre et a été auditionnée par des parlementaires. Elle leur a exposé ses inquiétudes et ses propositions qui visent à une meilleure prise en compte des mères de famille dans le futur système, tant sur la bonification par enfant que sur la compensation des interruptions d'activité. Avec le Collectif Inter Associatif des Aidants, elle s'est positionnée sur les situations où intervient le handicap. Elle a déposé plusieurs amendements que l'Udaf 76 a relayés auprès des députés.

Suppression de la Majoration de durée d'assurance (MDA)

Le dispositif actuel

La majoration de durée d'assurance se partage en 4 trimestres à la mère (en raison de l'impact de la grossesse et de l'accouchement sur la carrière professionnelle) et 4 trimestres d'éducation attribuée soit au père soit à la mère selon le choix du couple et par défaut à la mère (80 %). Elle est attribuée dès le premier enfant et pour chaque enfant et permet de partir plus tôt en retraite.

Le projet de réforme à l'origine

Suppression de la MDA.

Les inquiétudes de l'Unaf

La suppression de la MDA peut conduire les femmes à travailler plus longtemps ou réduire le montant de la pension si elles s'arrêtent plus tôt.

Répartition des majorations de pension

Le dispositif actuel

Les majorations sont versées à partir de 3 enfants : 10 % à la mère, 10 % au père. Les pères ayant eu des carrières plus longues et des revenus plus élevés (à 75 %), elles bénéficient davantage aux pères. Elles sont fiscalisées depuis 2014.

Le projet de réforme à l'origine

Majoration de 5 % dès le premier enfant et pour chaque enfant. Avant les 4 ans de chaque enfant, les parents doivent se prononcer sur celui à qui ira la bonification ou bien le partage. Sans décision, la majoration revient à la mère par défaut. **Les retouches annoncées par le Premier Ministre : un bonus de 2 % au 3^{ème} enfant.**

Les inquiétudes de l'Unaf

- Même en ajoutant 2 %, la plupart des familles nombreuses sont perdantes : à 3 enfants = 17 %
- Risques de la décision précoce : pour les couples où le père gagne plus, on décidera de lui attribuer la majoration mais en cas de séparation la mère est perdante. En cas d'attribution à la mère par décision ou par défaut, la majoration proportionnelle à une pension généralement plus faible sera aussi plus faible.



Remplacement de l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF)

Le dispositif actuel

L'AVPF consiste en trimestres cotisés au niveau de 100 % du SMIC pour des mères sur le temps d'interruption de leur activité professionnelle pour élever un enfant ou pour d'autres sur le temps de certaines prestations comme le complément familial versé aux mères de 3 enfants jusqu'aux 21 ans de l'aîné.

Le dispositif bénéficie surtout aux mères de familles nombreuses.

Le projet de réforme à l'origine

- Suppression de l'AVPF remplacée par des points d'interruption d'activité qui se terminent aux 3 ans de l'enfant calculés sur la base de 60 % du SMIC.

Les retouches annoncées par le Premier Ministre : l'âge limite passe à 6 ans.

- Les affiliations liées aux prestations sont supprimées.
- La réversion en cas de veuvage ne serait versée qu'à 62 ans (au lieu de 55 dans de nombreux régimes actuels) avec un calcul qui ferait des perdants.

Les propositions de l'Unaf

- Que le calcul soit fait sur 100 % du SMIC.
- Que l'âge limite passe à 12 ans pour les familles de 3 enfants et plus qui perçoivent l'allocation familiale.
- Qu'une attribution de points soit faite pour le congé parental et pour les congés des proches aidants.

Les deux premiers amendements n'ont pas été votés donc nos actions continuent auprès des Sénateurs.

Vote et amendements repris

Lors du vote du projet de loi à l'Assemblée Nationale, différents amendements conformes aux demandes de l'Unaf ont été ajoutés à :

- **l'article 43** : attribution des points supplémentaires aux aidants familiaux au titre de périodes de réduction ou d'interruption d'activité professionnelle dues à la prise en charge d'une personne en situation de handicap.
- **l'article 44** : les 5 % attribués pour chaque enfant au titre de l'impact sur la situation professionnelle sont répartis entre 2,5 % à la mère en raison de la grossesse et de l'accouchement (sous réserve d'une durée minimale d'activité, elle ne pourra être inférieure à un montant plancher) et les 2,5 % restants pour l'éducation à partager, sur décision commune, ou à la mère par défaut. Une majoration spécifique pour avoir élevé un enfant handicapé a aussi été ajoutée.
- **à l'article 45** : attribution de points pour l'interruption de carrière pour enfants en bas âge ou pour élever les enfants (ex AVF).
- **à l'article 46** : dispositions de réversion en cas de veuvage ou de divorce.

Ce projet devra passer au Sénat puis être redébatu à l'Assemblée Nationale. L'Unaf et l'Udaf poursuivront dans les mois à venir leurs actions auprès des Parlementaires.

3 questions à ...



Alex Farieux

Délégué aux prestations familiales

Quel est votre parcours ?

« Lycéen, je me voyais devenir infirmier. J'ai toujours su que j'exercerai un métier de contacts, d'échanges, j'avais envie d'aider, d'être utile. Mais mes lacunes en mathématiques ont eu raison de ce projet ! Je me suis naturellement orienté vers les métiers du social, et c'est à l'occasion d'un stage que j'ai découvert l'Udaf. J'ai réalisé plusieurs remplacements dans différents services du pôle Famille pour finalement être embauché en 2016 au sein du service des mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF). »

Quelle est la mission d'un délégué aux prestations familiales ?

« Le délégué est un travailleur social mandaté par le juge des enfants afin de gérer les prestations familiales des parents qui rencontrent des difficultés dans l'administration de leur budget. Cette mesure est prononcée pour 2 ans maximum et est reconductible. Elle vise à protéger les enfants. L'Udaf perçoit en direct les allocations familiales, l'allocation enfant handicapé voire le RSA quand le parent est seul et que l'enfant a moins de 3 ans. Au-delà du budget, le délégué a aussi un rôle de conseil auprès des parents dans leur gestion administrative et éducative. Chaque année, il transmet au juge un rapport qui fait état de la mesure.

J'accompagne à ce jour 33 familles. Chaque mois, je leur rends visite à domicile. Nous faisons ensemble le point sur les factures à régler, les autres dépenses à prévoir. Les parents continuent de percevoir leurs salaires s'ils travaillent et leurs prestations sociales. Nous nous mettons d'accord sur ce qu'ils prennent en charge et sur les factures qui seront réglées par l'Udaf. Parce qu'avoir un toit sur le tête est une priorité pour les enfants, je peux être amené à régler non seulement la cantine ou les activités extra-scolaires mais aussi le loyer, dans la limite des allocations perçues. Nous évoquons ensemble les difficultés rencontrées dans le quotidien et tentons de trouver des solutions. Ces familles bénéficient souvent

194

C'est nombre de familles accompagnées en 2019 par le service Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF) de l'Udaf 76.

d'autres mesures d'accompagnement, je travaille donc en concertation avec les éducateurs, les travailleuses familiales mais aussi les bailleurs, les banques alimentaires...

Cette mesure n'est jamais simple à accepter et génère souvent beaucoup d'incompréhension. Lors du premier rendez-vous, j'essaie de rassurer et j'insiste sur le fait que c'est un travail que nous mènerons ensemble. Les familles accompagnées sont fragilisées par un parcours de vie souvent difficile et la plupart ne perçoivent que les minimas sociaux. Les situations sont fréquemment aggravées par le surendettement, la monoparentalité, l'isolement et parfois les addictions. Il me tient à cœur de leur faire comprendre que la mesure n'est pas punitive mais qu'elle constitue une chance d'être aidé pour reprendre les rênes de la gestion familiale. En général, les choses se passent bien.

Etre délégué aux prestations familiales, c'est être aux premières loges de situations parfois difficiles. Comme tous les travailleurs sociaux, il nous faut prendre du recul. Quand un de nos collègues est en difficulté technique ou émotionnelle, notre Groupe Ressource se réunit afin de trouver des solutions collectives. Nous sommes très solidaires. »

Quelle est la principale qualité que requiert votre métier ?

« Aimer les gens dans leurs différences. »